



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'OISE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT
(téléphone 03.44.06.50.46)

CODE DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

LA SOCIETE L'EURL DOMAINE DE L'ECAFAUT LES LILADELLES SOLLICITE L'AUTORISATION POUR L'EXTENSION DU CHENIL ET DE LA PENSION CANINE QU'ELLE EXPLOITE SUR LA COMMUNE DE TRACY LE MONT

En exécution des prescriptions de l'article L.123-1 et des articles R.123-1 et R.123-6 et suivants du code de l'environnement, il est ordonné, par arrêté préfectoral du 7 octobre 2014, une enquête publique en vue de statuer sur la demande présentée par l'EURL DOMAINE DE L'ECAFAUT LES LILADELLES qui sollicite l'autorisation pour l'extension du chenil et pension canine qu'elle exploite sur le territoire de la commune Tracy le Mont.

Le Préfet de l'Oise est l'autorité compétente pour prendre par arrêté la décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure. Cette décision peut être une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Toute information sur le dossier peut être demandée auprès de l'EURL DOMAINE DE L'ECAFAUT LES LILADELLES sise Ferme de l'Ecafaud, RD 335 60170 Tracy Le Mont, ou à la direction départementale des territoires, service de l'eau de l'environnement et de la forêt, bureau de l'environnement.

L'enquête se déroulera du 4 novembre au 4 décembre 2014 inclus.

Durant cette période, le dossier comprenant la demande, l'étude d'impact, l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement et les plans des lieux concernant le site, restera déposé à la mairie de Tracy le Mont, siège de l'enquête, afin d'y être consulté, aux heures d'ouverture des bureaux, par toute personne intéressée.

Les résumés non techniques de l'étude d'impact ainsi que l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement sont consultables sur le site Internet de la préfecture de l'Oise (www.oise.gouv.fr).

Le public pourra formuler des observations sur un registre ouvert à cet effet à la mairie de Tracy le Mont et/ou adresser toute correspondance au commissaire enquêteur, M. Jackie Trancart, ingénieur informaticien en retraite, suppléé le cas échéant, par M. Georges Van Quelelef, retraité de la police nationale.

Le commissaire enquêteur assurera des permanences, pour recevoir les observations écrites et orales du public à la mairie de Tracy le Mont, aux jours et heures suivants :

- mardi 4 novembre 2014, de 9 heures à 12 heures,
- samedi 15 novembre 2014, de 9 heures à 12 heures,
- jeudi 20 novembre 2014, de 14 heures à 17 heures,
- samedi 29 novembre 2014, de 9 heures à 12 heures,
- jeudi 4 décembre 2014, de 14 heures à 17 heures.

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur et, le cas échéant, du mémoire en réponse du pétitionnaire, à la direction départementale des territoires, bureau de l'environnement, à la mairie de Tracy le Mont, et sur le site internet de la préfecture de l'Oise(www.oise.gouv.fr) .